|  |
| --- |
| **Outil 11 : Liste de contrôle de la sécurité et du bien-être des volontaires communautaires.** |

**Définition :** la liste de contrôle de la sécurité et du bien-être des volontaires communautaires décrit les actions qui peuvent être prises par l'organisation de PE pour promouvoir la sécurité et le bien-être des volontaires.

**Objectif :** L’objectif de l'outil est d’identifier les différents risques, physiques et émotionnels, qui pourraient causer du tort aux volontaires communautaires engagés dans la gestion de cas, et explorer les actions permettant de réduire ces risques**.**

**Quand utiliser cet outil :** cet outil peut être utilisé à n'importe quel stade de la programmation, et il est important que les risques ne soient pas seulement identifiés mais qu’un dispositif de réponse soit mis en place pour les traiter. Il est recommandé de l’utiliser au moins tous les 6 mois, et de manière systématique au début de l'extension de la programmation à une nouvelle zone géographique.

**Conseils** : Il est recommandé d'utiliser le module 7 *"Ma sécurité en tant que volontaire communautaire de la protection de l'enfance*" pour comprendre les risques auxquels les volontaires sont confrontés. Si votre organisation dispose également d'un responsable de la sécurité, celui-ci peut également vous aider à aborder les risques et les mesures d'atténuation possibles.

**Liste de contrôle de la sécurité et du bien-être des volontaires communautaires**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Oui** | **Non** | **Actions possibles à entreprendre** |
| Les volontaires communautaires sont-ils acceptés par la communauté ? |  |  |  |
| Le rôle des volontaires communautaires est-il compris – sous-entendu ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire - par :   * Les membres de la communauté. * Les chefs traditionnels. * Les autorités administratives. * Les prestataires de services. |  |  |  |
| La communauté a-t-elle participé au processus d’identification et de sélection des volontaires ? |  |  |  |
| La communauté a-t-elle connaissance des conditions dans lesquelles les volontaires sont engagés, y compris :   * Quelles sont les heures de bénévolat prévues ? * Quel est le système de rémunération ? * Quels autres avantages sont offerts ? |  |  |  |
| Avons-nous parlé aux volontaires pour connaître leur expérience des risques et des menaces ? |  |  |  |
| Avons-nous développé des protocoles autour des risques ou des menaces qu'ils décrivent pour les protéger ? |  |  |  |
| Avons-nous interrogé les volontaires sur le stress lié à leur travail ? Existe-t-il des ressources de soutien psychosocial auxquelles les volontaires peuvent avoir accès ? |  |  |  |
| Les volontaires ont-ils reçu une formation sur :   * Module 7 "Ma sécurité en tant que volontaire de la protection de l'enfance dans la communauté". * Module 8 "Mon bien-être émotionnel en tant que volontaire communautaire dans la gestion de cas |  |  |  |
| Avons-nous un protocole pour signaler les cas à risque élevé pour les enfants et pour les volontaires ? |  |  |  |
| L'organisation de PE est-elle reliée à des systèmes d'information sur les risques de sécurité dans la région ? |  |  |  |
| Les risques de sécurité sont-ils communiqués aux volontaires ? |  |  |  |
| Les volontaires sont-ils encouragés à faire des pauses après des événements stressants ? |  |  |  |
| Les volontaires disposent-ils de matériel d'identification de l'organisation (cartes professionnelle, matériel de visibilité, etc.) ? |  |  |  |
| Les volontaires disposent-ils d'un équipement minimum pour être en sécurité dans leur fonction (comme des masques, des bottes, des moyens de transport, de communication, etc.) |  |  |  |
| Disposons-nous d'un système de remontée d’information anonyme permettant aux volontaires de signaler leurs préoccupations en matière de sécurité ? |  |  |  |
| Est-ce que nous enregistrons les incidents de sécurité et est-ce que nous les analysons pour élaborer des protocoles de prévention des risques et de réponse ? |  |  |  |
| Des structures de supervision (y compris des réunions régulières) sont-elles en place pour favoriser le bien-être des volontaires ? |  |  |  |
| Avons-nous encouragé et orienté les volontaires à créer des groupes de soutien par les pairs ou un "système de binôme" pour se soutenir mutuellement ? |  |  |  |